DOCUMENT RESUME

ED 369 504 PS 022 066

TITLE	National Statement on Quality Child Care (Enonce de principe national sur la qualite dans les services de garde).
INSTITUTION	Canadian Child Care Federation, Ottawa (Ontario).
PUB DATE	Aug 91
NOTE	65p.
AVAILABLE FROM	Canadian Child Care Federation, 120 Holland, Suite 306, Ottawa, Ontario K1Y 0X6 Canada (free; $3 each for multiple copies).
PUB TYPE	Viewpoints (Opinion/Position Papers, Essays, etc.) (120) -- Multilingual/Bilingual Materials (171)
LANGUAGE	English; French
EDRS PRICE	MF01 Plus Postage. PC Not Available from EDRS.
DESCRIPTORS	*Child Caregivers; Child Health; *Day Care; *Day Care Centers; Early Childhood Education; Educational Policy; *Educational Quality; *Family Day Care; Foreign Countries; Government School Relationship; Nutrition; Parent Participation; Parent School Relationship; Partnerships in Education; Policy Formation; Safety; Standards
IDENTIFIERS	*Canada

ABSTRACT

The Canadian Child Day Care Federation's National Statement on Quality Child Care suggests separate principles of quality care for center-based and family-based child care. The principles of quality center-based care are divided into seven areas, each with a statement of general philosophy. The philosophical principles are then defined in more detail in three categories: people, practice, and place. Specific indicators of quality care are also provided. The seven areas are suitability and training of care providers, child development and the learning environment, group size and ratios, adult relationships, health and nutrition, safety, and partnerships. The statement on family-based child care begins by defining family day care, identifying various models, and discussing the relationship between licensing and quality. Next, 10 indicators of quality are identified: (1) the role of parents in day care; (2) suitability and training of care providers; (3) coordination of the home and the family day care service; (4) child development and the learning environment; (5) interactions and relationships; (6) health and nutrition; (7) safety; (8) group sizes and ratios; (9) management of a family day care home; and (10) partnerships. Finally, several issues not addressed in the statements are highlighted for future discussion, including the interrelationships of partners, the role of licensing and regulation, and the possibility for accreditation. (AC)

****
* Reproductions supplied by EDRS are the best that can be made *
* from the original document. *
****

ED 369 504

PS 022066

NATIONAL STATEMENT ON

U.S. DEPARTMENT OF EDUCATION
Office of Educational Research and Improvement
EDUCATIONAL RESOURCES INFORMATION CENTER (ERIC)

X This document has been reproduced as received from the person or organization originating it.

☐ Minor changes have been made to improve reproduction quality.

• Points of view or opinions stated in this document do not necessarily represent official OERI position or policy.

QUALITY CHILD CARE

"PERMISSION TO REPRODUCE THIS MATERIAL IN **OTHER THAN PAPER COPY** HAS BEEN GRANTED BY

Anne Maxwell

TO THE EDUCATIONAL RESOURCES INFORMATION CENTER (ERIC)"

CANADIAN CHILD DAY CARE FEDERATION

BEST COPY AVAILABLE

National Statement on Quality Child Care

Chair: Debra Mayer

Committee Members:
Ann Gedrose
Joanne Morris
Janice Georgy
Gail Szautner
Dorila Cormier-Kearney
Sharon Peachey
Margot Bartlett
Dawn McFarlane Smith

Published by the Canadian Child Day Care Federation,
August 1991

Editor:	Sylvia Fanjoy
Layout and Design:	John Atkinson
Translation:	Loraine Desjardins - Pariseault
Printing:	Love Printing Services

Charitable Status 0806240 - 09
GST Registration No. R106844335

CCDCF RECEIVES FUNDING FROM HEALTH
AND WELFARE CANADA

THE CANADIAN CHILD DAY CARE FEDERATION

PURPOSE: The Canadian Child Day Care Federation (CCDCF/FCSGE) is a national, charitable organization committed to improving the quality of child care services for Canadian families by strengthening the infrastructure of the child care community at the national and grassroots level. It provides a national focus for commentary, information and dialogue on current issues relating to child care.

OBJECTIVES: The Federation is an all-inclusive organization which functions with respect for and accommodation of divergent views and perspectives. The Federation is a link between research and service/practice. It provides information and facilitates communication. It develops models, standards and guidelines for quality child care, professional development and organizational design. CCDCF/FCSGE promotes research and supports the development of resources for child care.

MEMBERSHIP: Membership support is the cornerstone of the Federation. Members include individuals, programs and organizations reflective of the diversity and interconnectedness of the child care community throughout Canada. Current membership is 1,700 individuals, organizations and programs. To become involved, to access services, or to join, contact CCDCF: 401 - 120 Holland Ave., Ottawa, K1Y 0X6; telephone (613) 729-5289; Fax (613) 729-3159.

Printed on recycled paper

BEST COPY AVAILABLE

"This is your national statement on quality child care. Take ownership of it. Take it back to your work as a functional support for your efforts to improve quality child care. Take it back to your daycare. Discuss it at staff meetings. Incorporate it into your parent policies. Teach it to your students. Do research on quality care. Share the information with parents. Invite governments to study it in the development or revision of standards. Use it as a tool in your lobby efforts. It is really important that you realize that we mean this to be a living document, a document that will continue to change, that your ideas will continue to be integrated into future editions."

Debra Reesa Mayer, chair, Quality Committee, at the Federation's Annual General Meeting, June 1991

Preamble

The National Statement on Quality Child Care was developed with the assistance of many, many individuals from across the country. It is a tangible demonstration of the child care community's ability and commitment to enhance the quality of child care in Canada. We wish to thank all those individuals who took the time to forward their valuable comments.

This statement is targeted to a broad, national application in recognition of the diverse service realities. As a living statement, it is a mechanism to increase public understanding and support for quality child care as essential to the well-being of Canada's children.

Quality Committee

CONTENTS

National Statement on Quality Child Care - Centre Based 2

National Statement on Quality Child Care - Family Based 17

Future Directions 30

NATIONAL STATEMENT ON QUALITY CHILD CARE

CENTRE BASED

Quality child care is provided by trained caregivers who are child centred and supportive of families in Canada, their values, and needs. It is developmentally and culturally appropriate for each child in its service. Quality care encompasses all types of care provision available to all families in Canada, regardless of choice of service, age or developmental needs of children, or residence of family. Care is the responsibility of parents who have access to facilities provided by the community and society as a whole. Quality is ensured by building, maintaining, and adopting national principles, which reflect regional and cultural variables. Child care providers integrate their work and constantly adapt their skills - always thinking of the development of the whole child while meeting the needs of the group. At all times, the best interests of children and their families are of primary concern.

Principles of quality care used in this statement reflect the responsibilities of care providers, programs, parents, educational institutions, the community and government. They are divided into seven significant areas, each with a statement of general philosophy. These philosophical principles are defined in more detail in three categories, people, practice and place.

Specific indicators of quality care are based upon literature review, and the energies and beliefs of Canadians who have shared their perspectives during the compilation and integration of our statement.

1. Suitability and training of care providers 3

2. Child development and the learning environment 4

3. Group size and ratios 8

4. Adult relationships 9

5. Health and nutrition 10

6. Safety 12

7. Partnerships 14

1

SUITABILITY AND TRAINING OF CARE PROVIDERS

Quality childcare employs graduates in early childhood education and care as primary care providers.

THE PEOPLE

- have experience and formal post secondary accredited early childhood education and care. Their training minimally includes the study of child development and developmentally appropriate practice for the early years and includes supervised practicum experiences to ensure transfer of knowledge
- have a developed code of ethics which speaks to confidentiality, ongoing professional development and advocacy for all children and families
- are competent and committed early childhood professionals who seek out continued opportunities for professional growth through ongoing in-service training
- are active participants in local, regional, provincial and national organizations and associations
- may be intuitive and experienced individuals without formal training who have demonstrated equivalent or superior competencies as graduates of traditional training approaches, through assessment by formal post-secondary programs and/or provincial or territorial accredited bodies
- when working with infants, school-age, special needs or as centre administrators have completed specialized training at the post-diploma or degree level where available
- are guaranteed working conditions benefits such as sick leave, professional in-service time, breaks and optional packages such as dental and disability coverage etc.
- are warm, nurturing, and flexible care providers who genuinely enjoy their work with children and families
- model respect for and care of the natural environment
- receive renumeration appropriate to their level of professionalism and experience

THE PRACTICE

- offers clearly stated job descriptions and regular performance appraisals in consultation with supervisors and, on the basis of these evaluations, forms goals to improve the effectiveness of care providers in the program

- recognizes obvious career commitment of staff in their care of children and level of academic achievement, and increases their responsibilities and renumeration accordingly
- recognizes that fair and equitable salaries for care providers reduces staff turn over and ensures consistent, quality care
- accepts and trains practicum students to facilitate their professional development
- ensures administrators comply with legislated financial and record keeping requirements to ensure the stability of their programs, and/or uses sound business principles and practices as prepared for in specialized training
- supports and directs the on-site supervisors of practicum students, through regular contact with the staff of the training institutions regarding expectations
- provides a positive emotional environment for work through team building, open communication, and collaboration
- maximizes the varying strengths and interests of staff members and their complementary backgrounds
- encourages support among colleagues both within and across disciplines, that begin early in training and continues throughout their professional lives

2

CHILD DEVELOPMENT AND THE LEARNING ENVIRONMENT

Quality child care responds to children's needs by offering continuous opportunities for learning and nurturance. The goals of the service are determined by the needs of children and the shared philosophies of parents and care providers. A reliable framework of routines which support the physical, social, intellectual and emotional needs of the children facilitates their learning. All practices that take place are based on sound child development theories and current research.

THE PEOPLE

- plan and facilitate meaningful experiences based on knowledge of children's development
- share information with parents regarding child rearing practices, child development, educational materials and community resources
- demonstrate a knowledge of and appreciation for a variety of cultures

- observe and record the development of individual children within a small group
- recognize, in children, developmental delays and/or physical or mental challenges and refer parents to appropriate agencies, subsequently collaborating with parents and agency in delivery of services suitable for the child
- encourage children to explore their environment and communicate with others
- ensure that children receive individualized attention, as well as small and large group time
- model appropriate social behaviours illustrating respect, concern and consideration for others in thought, word and action
- involve children in planning, discussion and evaluation of activities and projects
- respect children's choices and unique ways of working with materials appropriate to their stage of development
- assist children in learning to identify and express feelings
- appreciate and communicate that being engaged in the creative process is more important than the product created
- recognize that individual unstructured daily routines are appropriate for infants
- recognize, accept, value and acknowledge each child's unique creative expression
- model creative thinking and expression
- encourage children in problem-solving as well as identification and expression of feelings
- hold infants "in arms" as much as possible
- engage in positive social behaviour
- encourage children to offer and accept assistance from one another
- share information with parents about children's social development thereby together setting realistic expectations for children
- are proficient in the use of positive guidance, and strive for continuity between staff's handling of children
- guide individuals and groups, ensuring a creative and secure environment

THE PRACTICE

- fosters a knowledge and appreciation of a variety of cultures through the respectful introduction of art, music, foods, clothing, literature and customs

- reflects the pluralistic nature of Canadian society
- involves children in learning experiences within the community
- bases daily activities on the continuous observation, guidance and assessment of individual children and their interaction with others
- encourages children to actively engage in a variety of developmentally appropriate experiences which will:

  a) foster each child's positive self-concept
  b) respect cultural diversity of themselves and others
  c) enhance social skills
  d) nurture communication and language development
  e) stimulate creative expression
  f) extend each child's capacity for thinking, reasoning, questioning and experimentation
  g) provide sound health, safety and nutritional practices
  h) develop physical competence and co-ordination
  i) foster each child's development of self-control
  j) foster in children a respect for the natural environment and encourage environmentally sound principles

- recognizes the importance of sensory experiences in early development
- uses caregiving as an opportunity to deepen relationships with infants and supports their development through sensitivity to the child while performing routine tasks
- recognizes and attends to the individual rhythms of each infant
- attends to the affective needs of those present
- provides a predictable daily routine to instill a sense of security, which flexibly allows for individual preferences and independent choices. Each day will incorporate a balance of:

  a) indoor and outdoor play
  b) quiet and active times
  c) large group and small group activities as well as individual activity
  d) activities using both large and small muscles
  e) child initiated activities as well as adult initiated activities

- provides learning opportunities through:
  a) the many types of play
  b) familiar day-to-day routines
  c) opportunities for social interaction with peers and adults
  d) opportunities which are challenging both physically and intellectually
  e) transition times
- ensures that the daily plan is designed to encourage positive behaviours
- respects the child's first language and encourages it as much as possible
- displays children's creations
- provides opportunities for spontaneous play each day
- encourages children to assert their rights in socially acceptable ways
- nurtures children's understanding and respect of the rights of others
- develops and facilitates policies of guiding children's behaviour

THE PLACE

- provides sufficient space for a variety of play and learning experiences
- is aesthetically pleasing and arranged to meet the needs of children and adults
- is equipped with sufficient numbers and varieties of equipment and materials which encourage and stimulate learning
- is arranged so that children have regular access to toys, equipment and materials they use daily
- is designed and equipped to accommodate those with disabilities
- is arranged so there are spaces for individual play, small group and/or large group activity
- is equipped with individual storage space for the personal belongings of each child and adult
- presents indoor space with both hard and soft surfaces suitable for a variety of activities
- has furniture and fixtures of a size and location suitable for the children in attendance
- has separate space for play and for rest for infants and toddlers

- provides adjacent outdoor play space which offers a variety of surfaces and natural elements of sand, grass, bushes, trees, earth for digging, planting etc.
- provides materials appropriate to the range of developmental levels of the children
- provides outdoor toys and equipment available in sufficient numbers for children in attendance
- has a variety of toys and equipment including items for: active and quiet play, construction, fine and gross motor activity, sensory and creative activity
- has a variety of books and toys which support dramatic play, and promote cognitive development, language, and multiculturalism

3

GROUP SIZE AND RATIOS

Quality child care recognizes that small group size contributes to the quality of interaction among the children and care providers, which determines the frequency of individualized attention children receive. Small groups (either multi-age or same age) foster the development of independence, co-operation and mutual respect in children.

THE PEOPLE

- interact frequently with children
- observe and attend to the group dynamics
- modify the adult:child ratio to the ages and special needs of the children

THE PRACTICE

- plans daily activities to accommodate small groups
- allows for occasional special large group activities during which adult:child ratios are maintained
- recognizes that consistency of careproviders is necessary for secure attachments particularly for infants and toddlers
- implements group size and ratios according to the following chart

ADULT:CHILD RATIOS WITHIN GROUP SIZE

	GROUP SIZE												
Age of Children**	6	8	10	12	14	16	18	20	22	24	26	28	30
Infants (Birth-12 mos)	1:3*												
Toddlers (12-24 mos)	1:3	1:4											
Two-year-olds		1:4	1:5	1:6									
Three-year-olds			1:5	1:6	1:7								
Four & five year olds						1:8	1:9						
Five & six year olds						1:8	1:9						
Six to nine year olds								1:10	1:11	1:12			
Ten to twelve year olds										1:12	1:13	1:14	1:15

** Ratios are determined with the adult having full-time responsibility for the care of children. If other administrative duties or support services must be carried out, then an additional adult is required to maintain the designated ratios.*

*** Where multi-age grouping exists, the adult:child ratio and group size requirements shall be based on the age of the majority of children in the group. When infants are included, ratios and group size for infants must be maintained.*

Adapted from: Guide to Accreditation, Washington, U.S. National Academy of Early Childhood Programs, a division of National Association for the Education of Young Children, 1985.

THE PLACE

- provides separate, self-contained play space for each group of children
- is arranged in relation to small group and individual activity

4

ADULT RELATIONSHIPS

Quality child care maintains an open, friendly and informative relationship with each child's family and encourages their involvement. The interaction among all persons in a child care setting reflects mutual respect, trust and cooperation. The family and the care providers become partners who communicate openly for the mutual benefit of the children and themselves.

THE PEOPLE

- arrange for orientation of new families
- ask for day-to-day information about children from parents

- keep parents informed about children's daily experiences
- discuss children's progress frequently with parents
- provide information to parents regarding resources available within the community
- communicate with other agencies involved with individual children.
- share a common philosophy and develop common goals with parents
- maintain a positive working environment through mutual support and frank, respectful resolution of disagreements
- work as a team

THE PRACTICE

- supports parents' desires to be involved in programs to the degree that meets individual family needs, and respects and welcomes their involvement at that level through home visits, regular newsletters and opportunities for family involvement, etc.
- suggests and/or provides ideas for parents to share with children at home
- recognizes and respects cultural and social backgrounds of individual families
- observes strict confidentiality regarding children and families

THE PLACE

- has a parent resource component
- provides privacy for parents to meet, uninterrupted, with care providers
- has some adult size furniture for parents' comfort while interacting with children

5

HEALTH AND NUTRITION

Quality child care practices sound health principles and promotes these among children, their families and care providers.

THE PEOPLE

- share with parents information regarding sound health practices and community health resources

- model the use of sound health practices
- conduct activities in a positive and tension free manner
- attend to children's physical needs and nurture children's self sufficiency in these areas according to each child's capability
- attend to children's emotional needs and nurture each child's understanding and expression of these needs according to her/his capability
- communicate regularly and as needed with parents regarding the child's health and well being
- join the children in a relaxed mealtime routine, making eating pleasant for each child

THE PRACTICE

- establishes and adheres to procedures with regard to:
  a) regular hand washing
  b) personal hygiene
  c) toileting and diapering
  d) isolation of children who become ill during the day
  e) food preparation and storage
  f) laundering, storage and use of personal items
  g) general cleaning and housekeeping
- excludes children and care providers suffering from communicable diseases
- maintains up-to-date health records for children and care providers
- provides information regarding children's allergies and/or medical conditions to care providers
- provides for documented parental authorization for the administration of medications
- provides opportunities, on a daily basis, for children which encourage the development of: physical, dental, emotional, and nutritional health practices
- facilitates children's learning in the above areas through contact with community health care workers
- meets children's nutritional requirements through meals which accommodate cultural backgrounds and follow the Canada Food Guide
- supplements the nutritional requirements of high risk children
- ensures meals and snacks are served to children in small groups
- meets infant/toddler needs for individualized feeding schedules

- provides care providers with breaks, allowing them to be away from children in a designated staff room area, while maintaining adult : child ratios

THE PLACE

- has natural and artificial light, is well ventilated and is maintained at a comfortable temperature
- accomodates varying community realities such as lack of running water
- is designed and furnished so as to facilitate regular cleaning and disinfecting
- is fitted with noise absorbing materials
- provides at least 4 sq. m. of useable play space indoors per child
- provides at least 13.8 sq. m. of useable play space outdoors per child
- is equipped with a sufficient number of appropriately sized tables and chairs for meals and snacks
- has a space designated specifically for staff use
- has a separate sleeping area and accommodates non-nappers sensitively
- is equipped with a utility sink for use in general cleaning and sanitizing
- is equipped for proper storage and preparation of food and for clean up and disposal of garbage
- is equipped with a diapering and handwashing area which is separate from other areas
- has a separate area to isolate a child who has become ill where there is provision for rest, nutrition, personal hygiene and privacy until parents arrive
- is physically designed to accommodate those with special needs

6

SAFETY

Quality child care provides for the safety of each child, and promotes safe practices among children, their families and care providers.

THE PEOPLE

- are aware of and prepared for potentially hazardous situations
- are competent in the use of safety equipment

- regularly examine facilities, equipment and toys (in and out of doors) to ensure that all are sound and in suitable condition for use
- provide supervision both indoors and outdoors which is appropriate to the children's needs
- are trained in the practice of standard first aid and infant/child CPR
- use safe pedestrian, auto and bus practices when travelling with children
- share safety information with children and parents
- provide for the emotional safety of the child

THE PRACTICE

- maintains first aid and emergency supplies
- establishes emergency procedures which are posted and practised regularly by care providers and children
- maintains a current easily accessible list of phone numbers of parents, guardians, alternates and emergency services
- records and regularly updates specific information regarding each child, ie: physician's name and phone number, child's health care number, allergy information, etc.
- documents and notifies parents of the occurrence and treatment of any illness or injury
- establishes procedures for reporting of suspected child abuse/neglect to the appropriate authority, and the follow up support for the family

THE PLACE

- is sanitary and free of hazards
- is equipped with operable safety devices
- is equipped with first aid supplies that are accessible indoors and outdoors, and on excursions for the numbers of adults and children normally present
- provides locked storage space for tools, cleaning products, medicines, etc.
- defines limits both indoors and outdoors in the interest of safety
- accommodates the physical environment of children with special needs including ramps, handrails and physically accessible buildings
- is furnished with toys, equipment and play materials which are safe for the development level and needs of the children in attendance

7

PARTNERSHIPS

Quality child care serves the best interests of children and families in a partnership of parents, professionally trained care providers, all levels of governments, training institutions, and provincial and territorial and national organizations who carry out complimentary responsibilities.

PRACTICE

- recognizes the role of the parent as the primary caregiver, and the role of the trained care provider as one which is supportive and enhancing to child and family
- utilizes parent boards, advisory committees, cooperatives etc., to maintain a philosophy consistent with the needs of the families served
- ensures parents/boards have access to ongoing board development and training to ensure effective management of the program
- has a developed program philosophy and posted policies for behaviour management, safety/emergency procedures and the reporting of suspected child abuse
- shares resources among parents and care providers within a supportive and complementary environment
- adheres to all applicable provincial/territorial legislation with commitment to exceed legislation where possible
- ensures that ongoing and annual program reviews/evaluations are conducted, both internal and external to ensure delivery of quality service
- initiates and maintains positive liaison/networking with community resources such as schools, religious institutions, Indian band offices, community boards and agencies, and professional associations
- provides for an administrative office for use by the director, where confidential records of children and staff are kept

TRAINING INSTITUTIONS

- are accredited by the Department of Post-Secondary Education in each province/territory
- employ faculty who have completed recognized advanced professional training in early childhood education and adult education and have direct experience in the field
- develop and deliver curriculum based upon the principles of this National Statement

- place practicum students in centres which have been identified as appropriate settings, employ trained staff, and have compatible philosophies
- ensure that on-site supervisors of practicum students receive support and direction

PROVINCIAL/TERRITORIAL ASSOCIATIONS

- take a pro-active role in ensuring all partners understand, adopt and implement the principles of this quality statement
- have support programs which provide opportunities for information sharing, networking, and professional development

GOVERNMENT

- encourages a variety of flexible delivery models to meet the diverse needs of families
- recognizes current research and social policy issues as the foundation on which licensing standards are built
- employs individuals within the licensing body who have completed recognized advanced professional training and experience related specifically to the field
- provides information to enable parents to make meaningful choices regarding quality care
- ensures that quality care is accessible and affordable
- coordinates various departments and levels at the municipal, regional, provincial/territorial and national levels to ensure quality child care

THE CANADIAN CHILD DAY CARE FEDERATION - *develops a process of regular review of the National Statement on Quality Child Care so that it may remain a living statement. The review process will ensure the Quality Statement is updated as research information and knowledge about child development advances.*

Bibliography/Suggested Readings

Bailey, Gordon D. "*Children's Programmes: The New Neighbourhood (Appendix A: Day Care and Sleep).*" Unpublished Paper, 1989

Canadian Child Day Care Federation, Training Committee. "*Issues in Post-Secondary Education for Quality Early Childhood Care and Education: A Discussion Paper.*" Children: The Heart of the Matter. National Child Care Conference, Charlottetown, P.E.I., June 5-8, 1991.

Day Care: Competency Based Assessment: Policies and Procedures. Winnipeg, Manitoba: Manitoba Community Services, 1986.

"Early-Childhood Teacher-Education: Traditions and Trends: An Executive Summary of Colloquium Proceedings." Editorial. **Young Children**, v 44 n1 (Nov. 1988), pp.53-57.

Esbensen, S. **The Early Childhood Playground: An Outdoor Classroom.** Ypsilanti, Michigan: High/Scope Press, 1986.

Factors Related to Quality in Child Care: A Review of the Literature. Toronto, Ontario: Ontario Ministry of Community and Social Services, 1990

Factors Related to Quality in Child Care: Annotated Bibliography. Toronto, Ontario: Ontario Ministry of Community and Social Services, 1990

Fenicel, E.S. and Linda Eggbeer. **Preparing Practitioners to Work with Infants, Toddlers and Their Families: Issues and Recommendations for the Professions**. Washington, D.C.: Center for Clinical Infant Programs, 1990.

Manitoba Child Care Task Force: Report. Winnipeg, Manitoba: The Task Force, 1989.

La Politique de l'Office des services de garde à l'enfance au regard de la gestion des ressources humaines dans les services de garde: résumé. Rédigé par Yves Grand Maison. (Longueuil): Direction de la recherche et des communications de l'Office, 1987.

Promoting Nutritional Health During the Preschool Years. Ottawa: National Institute of Nutrition; Network of the Federal-Provincial-Territorial Group on Nutrition, 1989.

Savage, Brenda. "*Presentation to B.C. Task Force on Child Care on Behalf of the Pacific Child Care Society.*" Unpublished Paper, 1991.

Spaces for Children: The Built Environment and Child Development. Edited by Carol Simon Weinstein and Thomas G. David. New York: Plenum Press, 1987.

Whitebook, Marcy, et al. "Research Report: Who Cares? Child Care Teachers and the Quality of Care in America." **Young Children** v 45 n1 (Nov. 1989), pp.41-45.

Yeates, McKenna, Warberg, Chandler. **Administering Early Childhood Settings: A Canadian Perspective**. Columbus, Ohio: Merrill Pub. Co., 1990.

NATIONAL STATEMENT ON QUALITY CHILD CARE

FAMILY BASED

Family day care is child care offered in the home of the care provider. It is not the conversion of a home to a day care setting but the sharing of the home with the children in care. Family day care is a flexible model of care. It is community based and can be shaped to meet many diverse family needs, both in urban and rural areas. It can accommodate an individual child or small multiple age groupings from infancy to teens. Providers contract directly with parents regarding the care of children or work under the auspices of a supervised agency.

Family day care provides the largest proportion of child care in the country yet is perhaps the least visible of the child care options. A variety of models exist including regulated and unregulated, supervised and unsupervised care:

1) licensed family day care agencies
2) licensed family day care providers
3) registration of family day care providers
4) resource supported regulated family day care providers
5) resource supported unregulated family day care providers
6) unregulated family day care providers.

Indicators of quality family day care listed in the following sections reflect those items or aspects which can be measured, but the judgement about what quality family day care really is cannot be determined solely by using this as a checklist. Because this model of care occurs within a family environment, the settings where care takes place are infinitely variable and often unique; hence the need to use flexibility when judging the quality. The variance in socioeconomic, cultural and geographic settings must be considered and quality child care can be that care which reflects the best standards of that neighbourhood. Quality child care is ultimately the combination of good personal relationships between the provider and children and their parents, compliance with standards and a willingness to learn and grow.

Licensing alone is not a measure of quality family day care; however it is in place to establish and ensure that standards are met. In addition to licensing, the value of providing support to providers must be stressed. This resourcing role is vital in light of providers' isolation and the changing role of the family. Licensing and resourcing also offer a degree of visibility and professionalism to the service. In the end, it is the willingness and ability of providers, parents, agencies, associations and government to meet set standards which will determine whether there is good quality family day care for Canadian children.

1. Role of Parents in Day Care 18

2. Suitability and Training of Care Providers 19

3. Coordination of the Home and the Family Day Care Service 19

4. Child Development and the Learning Environment 20

5. Interactions/Relationships 21

6. Health and Nutrition 22

7. Safety 24

8. Group Sizes and Ratios 25

9. Management of a Family Day Care Home 26

10. Partnerships 26

1

ROLE OF PARENTS IN DAY CARE

As parents are the primary caretakers of children, they play a key role in the day care arrangements for their children. It is important that the parent and provider work together to ensure that the child's day care experience is a positive one. To facilitate this, parents using family day care:

- strive for open and honest communication and take an interest in the care
- supply complete and up-to-date information
- ensure that their child is brought to the family day care well rested, fed, healthy and clean
- ensure that the home care provider has sufficient and appropriate diapers, clothing, toys and supplies
- respect the provider's home, family, property, privacy, culture and religion
- respect other children in care
- ensure that the confidentiality of the family day care home is maintained

2

SUITABILITY AND TRAINING OF CARE PROVIDERS

A family day care provider is an adult who is able to transmit a genuine feeling of fondness, caring and nurturing to each child in care. A family day care provider is also sensitive to the ethnic, cultural and religious background of children in care.

In terms of learned skills for working with young children, it is important that a provider has an understanding of the developmental needs of children. This information can be acquired through formal child related courses of study and through a variety of life experiences.

A conscientious provider will take advantage of training opportunities. Providers can access a variety of mediums for growth such as books, correspondence courses, specific provider courses, conferences or workshops, training videos or, where available, on a one-to-one agency support basis. What is important is that training models be flexible and offer a variety of opportunities and curriculum to a population with very diverse backgrounds.

3

COORDINATION OF THE HOME AND THE FAMILY DAY CARE SERVICE

The family day care provider maintains an open, friendly and informative relationship with each child's family and encourages their involvement. The provider and parent become partners in child rearing and communicate openly and directly to ensure that the day care arrangement works for the child.

THE HOME

- has an area which can accommodate the meeting or occasional visit by parents to discuss the day-to-day care of their child

THE FAMILY DAY CARE PROVIDER

- develops a partnership with parents who together work out common goals for the child
- asks parents for day-to-day information about their child
- communicates with parents about their child's daily experience

- negotiates a mutually convenient time with parents, when children are not present, to discuss their child's progress or any concern which may arise
- seeks information from the community about available resources and shares that information with parents
- co-operates with other organizations, agencies or professionals that may be involved with the children in care
- recognizes and respects the cultural and social background of individual children and families
- observes strict confidentiality regarding children and families

4

CHILD DEVELOPMENT AND THE LEARNING ENVIRONMENT

The family day care provider responds to a child's developmental needs by offering continuing opportunities for nurturing and learning. The goals of the care should reflect the shared philosophies of the parents and provider. Practices which are followed are based on discussion with parents, sound child development principles, and current research.

Routines which are followed in the home should support the physical, social, intellectual and emotional needs, and creative instincts of the child in order to facilitate learning. This includes the life skills that a child learns by observing appropriate role models.

THE HOME

- is arranged, or can be adapted, so that the children have easy access to toys, equipment and materials
- is equipped with sufficient play materials, books and craft supplies for indoor and outdoor use which encourage and foster learning. This includes items for active and quiet play, fine and gross motor activity, creative and cognitive, social and imaginative play.
- contains storage space for each child's personal belongings
- has furniture which is child size or suitable for children's use

THE FAMILY DAY CARE PROVIDER

- offers a flexible, yet predictable, daily routine which promotes the development of self-esteem in children. The optimal atmosphere is one where children feel secure, stimulated and valued. This may be accomplished by:

a) assisting children in learning to identify and express their feelings appropriately
b) recognizing, accepting and acknowledging each child's creative expression
c) providing appropriate role models which promote respect and consideration in others
d) respecting different cultures and languages and incorporating different cultures into the daily routine and activities
e) offering a variety of appropriate activities or creating play opportunities which include: indoor and outdoor, quiet and active, individual and group, fine and gross motor, structured or spontaneous, and imaginative play
f) using materials in the home creatively to provide stimulating play and learning situations

- involves children, as developmentally appropriate, in community based activities: schools, libraries, museums, play groups, and other centres of interest
- makes appropriate use of television
- shares with parents information concerning community resources which may be of interest
- acquires additional skills through training opportunities to benefit children in care, and for personal growth
- uses daily household tasks to promote learning

5

INTERACTION/RELATIONSHIPS

The interaction among all persons involved in a family day care setting should reflect mutual respect, trust and cooperation.

THE HOME

- provides comfortable areas where children can interact as well as areas where children can enjoy privacy
- provides a personal storage space for each child's belongings
- clearly identifies areas which may be reserved for the provider's family only

THE FAMILY DAY CARE PROVIDER

- does not permit or practice any form of physical punishment, verbal or emotional abuse or deny physical necessities to any child in her/his care
- uses a positive approach which values the worth of a child, and is clear and consistent when dealing with negative behaviour
- encourages children to identify and express feelings and to assert their rights in age appropriate and socially acceptable ways
- is aware of the effect that events and changes in their home can have on children in care
- strives for consistency in behaviour management and guidance
- explains limits and expectations to children in terms they understand
- encourages children to respect the rights of others
- encourages children to offer and accept assistance from one another
- provides a role model which is socially acceptable
- acts in concert with parents in the setting of realistic expectations and goals for children's social development
- uses appropriate community resources, for example, play groups, drop-in centres, toy libraries

6

HEALTH AND NUTRITION

The family day care provider engages in sound health practices and promotes these among the children cared for and their families. This is achieved by familiarity with guidelines on health and nutrition, and by following appropriate routines within the home.

THE HOME

- is clean, adequately lighted, ventilated, and maintained at a comfortable temperature
- allows for indoor space sufficient for the number, ages, and developmental level of the children cared for
- has access to outdoor play space and equipment suitable for the number, ages and developmental level of the children cared for

- equipment is selected to meet the developmental needs of the children cared for, and is easy to clean and disinfect

THE FAMILY DAY CARE PROVIDER

- is in good general health as are other members of the household
- is aware of possible stress inducers, such as isolation and fatigue, and has strategies to reduce them
- establishes and practices recommended sanitary procedures with regards to:

  a) general cleaning and housekeeping
  b) toileting and diapering
  c) personal hygiene
  d) food preparation and dishwashing
  e) storage and laundering of personal items
  f) toys and equipment
  g) animals
  h) care of children who are ill
  i) well water, where applicable

- follows sound health practices and, in consultation with parents, establishes daily routines which promote good physical, mental, dental and nutritional health in children
- maintains current information pertaining to the health records for the children in care
- ensures that children eat nutritional meals and snacks which are age, developmentally, and culturally appropriate
- establishes a relaxed mealtime routine for children which includes being with the children during meals
- ensures that children have developmentally appropriate sleep or rest periods daily
- excludes children suffering from communicable diseases during the infectious period
- obtains written permission from parents or physicians for the administration of any drugs or medication
- ensures that appropriate hygiene and handling procedures for pets are followed and that dogs and cats are inoculated against rabies
- consults with parents over health concerns and with health professionals if required

7

SAFETY

The family day care provider ensures that the home is a safe environment, promotes safe practices among children, and acts on behalf of a child's safety.

THE HOME

- permits easy exit in the event of necessary evacuation
- is clean, in good general repair and free from dangers
- is equipped with functioning safety devices, including smoke detectors, fire extinguishers, gates, electrical outlet covers
- is adequately equipped with readily available first aid supplies
- contains storage space which is inaccessible to children for tools, firearms, hazardous and combustible products, drugs and medicines and other dangerous items
- contains, or has access to, outdoor play space which is maintained in a safe condition

THE FAMILY DAY CARE PROVIDER

- keeps the home (indoors and outdoors) safe for children
- is able to use safety devices
- establishes emergency procedures that are rehearsed regularly in order to ensure that children understand and will follow them
- has readily available telephone numbers of the various emergency services: police, fire, hospitals, poison control
- maintains accessible and current records and emergency information on the children in care including: telephone numbers of parents, physician's name and telephone number, child's medical health number, allergy information and emergency person's name and telephone number
- obtains a signed release for medical emergencies
- obtains permission and instructions from parents for procedures requiring specific consideration, restrictions or permission: medical treatment, allergies, special diets, rest, outdoor play, outings
- seeks safety information in the community and shares this information with parents

- documents and notifies parents of the occurrence and treatment of any illness, injury or accident
- maintains up-to-date first aid certificate including infant CPR
- recognizes and knows how to report suspected child abuse or neglect
- clearly defines "off limit" areas for both indoor and outdoor play
- provides a level of supervision, both indoors and outdoors, which is appropriate to the child's developmental level
- uses safe pedestrian, automobile and bus practices when travelling with children
- ensures that animals are kept in a safe environment and that children who handle animals are well supervised
- obtains appropriate liability insurance for the home and vehicle

8

GROUP SIZES AND RATIOS

Group size contributes to the quality of interaction among children and providers. Small ratios allow opportunities for more individual attention and through small family-like groups, children learn how to share, cooperate, and develop a sense of independence and compassion.

THE HOME

- offers adequate play and private space, for example, areas for meals, rest, personal hygiene, etc.

THE FAMILY DAY CARE PROVIDER

- ensures that the number and age of children permits any necessary evacuation
- organizes space which can be used for individual play or activities for small groups
- provides sufficient space for all children to take part simultaneously in group activities
- ensures that the capacity in the home conforms to provincial / territorial ratios and, at the same time, allows children to receive care best suited to their needs
- ensures that adequate supervision for all indoor and outdoor activities or outings can be provided

9

MANAGEMENT OF A FAMILY DAY CARE HOME

Effective management of a family day care home requires the careful balancing of household and care related duties. Quality family day care occurs when children's needs are being met.

THE FAMILY DAY CARE PROVIDER

- is committed to providing a quality service to children and families and is clear to parents about limitations and expectations involving that care
- seeks out and takes advantage of professional development opportunities to enrich and improve her/his understanding and handling of children and families
- maintains necessary confidential records concerning children in care
- obtains and maintains liability insurance for the home and vehicle
- maintains complete and accurate business records, including the provision of receipts

10

PARTNERSHIPS

In addition to the importance of the direct partnership between parents and providers in the provision of quality family day care, it must be stressed that other bodies also play a significant role in ensuring this end. Thus agencies, support services, local, provincial and territorial associations and governments must work together to carry out their specific responsibilities related to the children's care.

Government Responsibilities

Similar government responsibilities exist for family day care as for centre based care. These broad government responsibilities are:

- encourage a variety of flexible delivery models to meet the diverse needs of families
- recognize current research and social policy issues as the foundation upon which standards are built
- employ individuals who have completed recognized professional training related to family day care

- ensure that flexible models of training opportunities are available and that there are incentives provided for professional training
- provide accessible information to enable parents to make meaningful choices regarding family day care
- provide funding for resources and support services which can be accessed by providers
- ensure that quality care is accessible and affordable
- ensure that there are ample subsidies for those in need

Government, by direct licensing of providers, by licensing or contracting with agencies or by supporting a variety of resources which are accessible to providers, contributes to the quality of family day care.

Role of Agencies

Agencies are licensed, or contracted with, to supervise the family day care arrangement. The mandate of agency staff varies, but includes some or all of the following functions:

- screens and approves family day care homes for the placement of children
- provides professional support and information to providers and parents in all of the significant areas outlined
- ensures that legislative requirements, which encompass all the significant areas, are being met (provincial, territorial, local or band)
- matches families and providers
- assesses level of care being offered
- supplements supplies and equipment to providers
- encourages ongoing communication between the parent and provider and acts as an intermediary if needed
- assists in referral of individual children or families to appropriate services in the community where necessary
- provides care for families eligible for government subsidies
- takes a leading role in planning for, or providing, training opportunities and other resources in the community
- maintains accountable financial and case records

Role of the Licensing Authority Where Family Day Care Providers are Directly Licensed

- issues a licence to operate in accordance with provincial, territorial, band or local regulations (which encompass all the significant areas)
- monitors licensed homes on an ongoing basis to ensure that the quality of care meets legislated standards
- provides resources and support to licensed family day care providers
- takes a leading role in promoting the development of training opportunities and resources in the community

Role of Support Services

The need for support services as they pertain to family day care is a growing one. Community resources can offer an important contribution to quality family day care. Such supports provide networking opportunities and emotional support for providers in their day-to-day functioning, promote professional and personal growth for providers, play opportunities for children, and support and information for parents. Listed below are a variety of valuable supports. Some are offered hand-in-hand under the auspices of a family day care agency, a day care centre, a community organization or a child care association; others are "stand alone" services set up in response to a community need:

- provider associations
- play groups
- resource centres or mobile resource units
- toy and equipment lending libraries
- telephone support lines
- provider registries
- newsletters
- training and professional development sessions
- parent groups

THE CANADIAN CHILD DAY CARE FEDERATION - *develops a process of regular review of the National Statement on Quality Child Care so that it may remain a living statement. The review process will ensure the Quality Statement is updated as research information and knowledge about child development advances.*

Bibliography

Corsini, David A., Steven Wisensale, and Grace-Ann Caruso. "Family Day Care: System Issues and Regulatory Models." **Young Children** v 43 n6 (Sept. 1988), pp.17-23.

Deller, J. **Summary Report of Family Day Care Internationally: A Literature Review**. Ontario: Ministry of Community and Social Services, 1988.

National Statement on Quality Child Care, second draft. Ottawa: Canadian Child Day Care Federation, November 1990.

Private-Home Day Care Manual. Ontario: Ministry of Community and Social Services, 1983. Loose-leaf Update 1989.

FUTURE DIRECTIONS

In the process of developing this statement, the commitment, emotion, and passion about many issues relating to quality has been apparent. While the statement is broad in scope, there are many issues which individuals and groups have communicated forcefully and thoughtfully which are not specifically addressed. We acknowledge some of them below. CCDCF remains apolitical in its orientation to the issues, but committed to providing a forum for further discussion.

- What is "child care", its scope, its parameters? How do the "pieces" of the child care delivery system fit together, including centre-based, family day care, regulated, unregulated, infant and school-age care?
- How are the "partners" in child care - parents, care providers, governments, community resources, organizations and the public - interrelated?
- Are "national guidelines" an objective to be considered?
- What is the role of licensing and regulation?
- What is the possibility for accreditation, certification?
- How does "auspices" fit into the discussion of quality?
- How should the "field" be named? Is "early childhood education and care" an appropriate term for all aspects of child care?

This statement contributes a foundation for support and action on many fronts. There will be opportunities to consult, adapt and shape its future direction. We encourage your involvement through contact with the CCDCF director in your province/territory, or through the Ottawa office. Become part of a focus group, a committee, or other consultative processes. Use this statement to improve the quality of child care services wherever you are.

The Canadian Child Day Care Federation pledges its continued respect for divergent views, while remaining cognizant of the need to stress collaborative approaches to the issues and challenges facing child care.

ÉNONCÉ DE PRINCIPE NATIONAL SUR

LA QUALITÉ DANS LES SERVICES DE GARDE

LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES SERVICES DE GARDE À L'ENFANCE

BEST COPY AVAILABLE

Énoncé de principe national sur la qualité dans les services de garde

Présidente : Debra Mayer

Membres du comité
Ann Gedrose
Joanne Morris
Janice Georgy
Gail Szautner
Dorila Cormier-Kearney
Sharon Peachey
Margot Bartlett
Dawn McFarlane Smith

Publié par la Fédération canadienne des services de garde à l'enfance
Août 1991

Rédactrice	Sylvia Fanjoy
Mise en page/Design	John Atkinson
Traduction	Loraine Desjardins-Pariseault
Imprimerie	Love Printing Services

Numéro d'organisme de bienfaisance 0806240-09
TPS Numéro d'enregistrement R 106844335

La FCSGE reçoit des subventions de Santé et
Bien-être social Canada

LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES SERVICES DE GARDE À L'ENFANCE

BUT : La Fédération canadienne des services de garde à l'enfance (FCSGE/CCDCF) est une organisation nationale sans but lucratif qui se consacre à l'amélioration de la qualité des services de garde d'enfants offerts aux familles canadiennes par le renforcement de l'infrastructure du milieu de la garde à l'enfance à l'échelle nationale et locale. La Fédération sert de plate-forme nationale pour faire des commentaires, diffuser et partager de l'information et stimuler le dialogue sur des questions d'actualité relatives à la garde à l'enfance.

OBJECTIFS : La Fédération est une organisation ayant une vision globale et déterminée à respecter et à concilier les opinions et les perspectives divergentes. La Fédération établit le lien entre la recherche, les services et la pratique. Elle fournit de l'information et facilite la communication. La FCSGE élabore des modèles, des normes et des lignes directrices pour promouvoir la qualité dans les services de garde, le perfectionnement professionnel et la planification organisationnelle. La Fédération appuie la recherche et la mise au point de ressources en matière de services de garde à l'enfance.

MEMBRES : Les 1 700 membres que compte aujourd'hui la Fédération constituent le pilier de cette organisation. La Fédération compte des membres individuels, des garderies et des organisations représentatifs de la diversité et de l'inter-relation qui existent au sein du réseau canadien de la garde à l'enfance. Pour adhérer à la Fédération, participer à ses activités ou utiliser ses services, veuillez communiquer avec la FCSGE, 120, av. Holland, bureau 401, Ottawa (Ontario) K1Y 0X6. Tél. (613) 729-5289 Téléc. : (613) 729-3159.

BEST COPY AVAILABLE

Imprimé sur du papier recyclé

« Voici votre énoncé de principe national sur les services de garde de qualité. Prenez-le. Rapportez-le dans votre milieu de travail afin qu'il vous serve de document-ressource dans vos efforts pour améliorer la qualité des services de garde. Apportez-le à votre garderie. Discutez-en lors de vos réunions avec les membres du personnel. Incorporez-le à vos politiques parentales. Enseignez-le à vos étudiantes. Effectuez de la recherche sur les services de garde de qualité. Partagez l'information qu'il contient avec les parents. Invitez les gouvernements à l'analyser dans le cadre de l'élaboration ou de la révision de normes. Servez-vous en comme outil lorsque vous défendez les droits de la garde à l'enfance. N'oubliez surtout pas que nous voulons que ce document soit toujours pertinent. Il sera révisé et vos idées continueront à y être incorporer dans les versions futures. »

Debra Reesa Mayer, présidente, comité sur la qualité,
lors de l'Assemblée générale annuelle

PRÉFACE

L'Énoncé de principe national sur la qualité dans les services de garde à l'enfance est le fruit du travail collectif d'un grand nombre de personnes de partout au pays. Il démontre de façon tangible la capacité et l'engagement de notre réseau à améliorer la qualité des services de garde au Canada. Nous remercions les personnes qui ont pris le temps de nous communiquer leurs précieux commentaires.

L'Énoncé, qui reflète la diversité des services offerts, est destiné à une vaste application nationale. La pertinence de ce document en fait un mécanisme qui renforcera la compréhension et le soutien de la population quant au rôle essentiel des services de garde de qualité dans le bien-être des enfants du Canada.

Comité sur la qualité

TABLE DES MATIÈRES

Énoncé de principe national sur la qualité dans les services de garde - Garderies 2

Énoncé de principe national sur la qualité dans les services de garde - En milieu familial 17

Orientations futures 30

ÉNONCÉ DE PRINCIPE NATIONAL SUR LA QUALITÉ DANS LES SERVICES DE GARDE

GARDERIES

Les services de garde de qualité sont fournis par des intervenantes ayant reçu une formation et qui ont à coeur le meilleur intérêt de l'enfant. Elles appuient les familles du Canada et respectent leurs valeurs ainsi que leurs besoins. Les services de garde de qualité répondent aux besoins de chaque enfant dans les domaines culturel et du développement. Les services de garde de qualité comprennent tous les types de services de garde disponibles à toutes les familles du Canada, quels que soient le choix du service, l'âge des enfants, leurs besoins en matière de développement et le lieu de résidence de la famille. Les parents, qui ont accès aux services offerts par leur communauté et la société en général, sont responsables des soins de leurs enfants. La qualité des soins est assurée par l'élaboration, le maintien et l'application de normes nationales qui reflètent les réalités régionales et culturelles. Les intervenantes harmonisent leur travail et adaptent constamment leurs compétences en fonction du développement global de l'enfant tout en respectant les besoins du groupe. La priorité est toujours accordée aux meilleurs intérêts des enfants et de leurs familles.

Les normes relatives aux services de garde de qualité énoncées dans le présent document reflètent les responsabilités des intervenantes en milieu de garde, des garderies, des parents, des établissements d'éducation, de la collectivité et du gouvernement. Elles sont divisées en sept principaux éléments appuyés de principes philosophiques.

Les indicateurs particuliers liés aux services de garde de qualité sont basés sur une analyse de la documentation disponible de même que sur les efforts et les convictions des Canadiens et des Canadiennes qui nous ont communiqué leurs points de vue à l'occasion de la compilation de l'information et de l'élaboration de notre énoncé de principe.

1. L'aptitude et la formation des intervenantes en services de garde à la petite enfance 3
2. Le développement de l'enfant et le milieu d'apprentissage 4
3. La taille et la proportion des groupes 8
4. Les relations entre les adultes 9
5. La santé et la nutrition 10
6. La sécurité 12
7. Les partenariats 14

1

L'APTITUDE ET LA FORMATION DES INTERVENANTES EN SERVICES DE GARDE À LA PETITE ENFANCE

Les services de garde de qualité emploient des diplômées en éducation et en services de garde à la petite enfance comme intervenantes principales.

LES GENS

- avoir de l'expérience et une formation post-secondaire formelle en éducation de la petite enfance et en services de garde à l'enfance dans un établissement reconnu
- respecter un code déontologique dont les principaux traits sont la confidentialité, le perfectionnement professionnel continu ainsi que la défense des droits de tous les enfants et de toutes les familles
- être une professionnelle de la petite enfance compétente, engagée et toujours à la recherche d'occasion pour se perfectionner grâce à la formation continue en milieu de travail
- apporter une contribution active aux activités des organisations et associations locales, régionales, provinciales et nationales
- être une personne intuitive et expérimentée sans formation formelle mais dont les compétences sont manifestement équivalentes sinon supérieures à celles des diplômées qui sont les produits des méthodes de formation traditionnelles. Cet état de chose est établi après évaluation par des représentantes d'un programme post-secondaire formel ou des organes provinciaux ou territoriaux reconnus
- avoir terminé une formation spécialisée au niveau post-diplôme ou universitaire pour travailler avec les poupons, les enfants d'âge scolaire ou ayant des besoins spéciaux de même que pour être directeur ou directrice de garderie
- bénéficier d'avantages sociaux garantis, notamment les congés de maladie, du temps pour le perfectionnement professionnel au travail, des pauses et d'un ensemble d'avantages optionnels comme un régime dentaire et une assurance-invalidité, etc.
- être une personne chaleureuse, affectueuse et flexible qui aime vraiment les enfants et les familles
- donner l'exemple en matière de respect de l'environnement naturel
- recevoir une rémunération appropriée à son niveau de professionalisme et à son expérience

LA PRATIQUE

- présenter des descriptions de tâches claires ainsi que des évaluations de rendement en consultation avec les superviseures et élaborer des objectifs en fonction de ces évaluations pour améliorer l'efficacité des intervenantes

- reconnaître le dévouement de tout membre du personnel envers sa carrière dans la manière dont elle s'acquitte de son travail avec les enfants et son degré d'instruction; accroître ses responsabilités et sa rémunération en conséquence
- prendre conscience du fait que verser des salaires justes et équitables aux intervenantes réduit le taux de roulement du personnel et est garant de soins soutenus et de qualité.
- accepter et former des étudiantes stagiaires pour faciliter leur perfectionnement professionnel
- faire en sorte que les directeurs et les directrices respectent les exigences légales en matière de finances et de tenue de dossiers afin d'assurer la stabilité des services ou appliquer des pratiques et des principes d'affaires appropriés appris pendant la formation spécialisée
- soutenir et orienter les superviseures qui s'occupent des étudiantes stagiaires sur le terrain, grâce à des contacts réguliers avec le personnel des établissements de formation relativement aux attentes
- créer un environnement émotionnel positif pour le travail au moyen de la constitution d'équipes, de l'instauration d'une communication ouverte et de la collaboration
- maximiser les points forts et les intérêts variés des membres du personnel et leur formation complémentaire
- encourager l'entraide entre collègues du même domaine ou de domaines différents dès le début de leur formation et tout au long de leur carrière professionnelle.

2

LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT ET LE MILIEU D'APPRENTISSAGE

Tous les modes de services de garde à l'enfance répondent aux besoins de l'enfant par des occasions continuelles d'apprentissage et de nurturance. Les objectifs sont déterminés par les besoins des enfants et les philosophies que partagent les parents et les intervenantes. Un ensemble de routines fiables et qui soutient les besoins physiques, sociaux, intellectuels et émotionnels des enfants facilite leur apprentissage. Toutes les pratiques utilisées sont basées sur des théories valables en matière de développement de l'enfant et sur la recherche actuelle.

LES GENS

- planifier et faciliter des expériences positives basées sur la connaissance du développement de l'enfant
- partager de l'information avec les parents sur l'éducation de l'enfant, son développement, le matériel éducatif et les ressources communautaires
- démontrer une connaissance et de l'intérêt pour une variété de cultures

- observer et tenir un dossier sur le développement personnel de l'enfant au sein d'un petit groupe
- dépister les enfants éprouvant des troubles de développement, des difficultés mentales ou physiques et diriger leurs parents vers les organismes appropriés, puis collaborer avec les parents et les organismes en question pour que les enfants reçoivent des services adéquats
- encourager les enfants à explorer leur environnement et à communiquer avec les autres
- consacrer chaque jour du temps à chaque enfant ainsi qu'à des petits et grands groupes d'enfants afin de s'assurer que les enfants recoivent une attention personnalisée, quel que soit le groupe
- inventer des modèles pertinents en matière de comportements sociaux illustrant le respect, le souci et la considération envers les autres en pensée, en paroles et en gestes
- inciter les enfants à participer au processus de planification, de discussion et d'évaluation des activités et des projets
- respecter les choix des enfants et leur façon particulière de travailler avec les matériels appropriés à leur stade de développement
- aider les enfants à apprendre, à reconnaître et à exprimer leurs sentiments
- reconnaître et communiquer à l'enfant que le fait d'entreprendre un processus créatif est plus important que le résultat
- reconnaître que les routines quotidiennes informelles et individuelles sont bénéfiques pour les poupons
- repérer, accepter, valoriser et reconnaître l'initiative créatrice de chaque enfant
- donner des exemples de réflexion et d'expression créatrices
- encourager les enfants à résoudre des problèmes et reconnaître l'expression de leurs sentiments
- tenir les poupons dans les "bras" le plus souvent possible
- adopter un comportement social positif
- encourager les enfants à offrir et à accepter mutuellement de l'aide
- partager de l'information avec les parents au sujet du développement social des enfants afin de nourrir des attentes réalistes en ce qui les concerne
- être compétente en matière d'orientation positive et s'efforcer d'assurer la continuité dans la conduite des employés face aux enfants
- guider les individus et les groupes pour assurer un environnement créatif et sécuritaire

LA PRATIQUE

- inciter à la curiosité et à l'intérêt pour une variété de cultures en présentant de façon respectueuse l'art, la musique, les mets, les vêtements, la littérature et les coutumes
- refléter la nature pluraliste de la société canadienne
- amener les enfants à contribuer aux expériences d'apprentissage dans la communauté
- baser les activités quotidiennes sur l'observation, l'orientation et l'évaluation de chaque enfant et sur leur interaction avec les autres
- encourager les enfants à participer activement à une variété d'expériences afin de promouvoir et de stimuler chez-eux :
  a) une image positive de leu. personne
  b) le respect de la diversité culturelle
  c) l'acquisition d'un bon comportement social
  d) l'apprentissage de la communication
  e) l'expression créatrice
  f) la capacité de penser, de raisonner, de poser des questions et de tenter des expériences
  g) de bonnes habitudes en matière de santé, de sécurité et d'alimentation
  h) le développement des capacités physiques et de la coordination
  i) le développement du contrôle de soi chez chaque enfant
  j) le respect de l'environnement naturel et l'encouragement à suivre de bons principes dans ce domaine

- reconnaître l'importance des expériences sensorielles en matière de développement de l'enfant
- se servir de la fourniture de services de garde comme une occasion pour approfondir les relations avec le poupon et contribuer à son développement en lui manifestant beaucoup de sensibilité pendant que l'on effectue les tâches de routine
- reconnaître et le rythme de chaque poupon et y demeurer attentif
- subvenir aux besoins affectifs des poupons
- organiser les activités tout au long de la journée pour que les enfants sachent à quoi s'attendre tout en leur laissant la possibilité de s'adonner aux activités qu'ils préfèrent. Le programme quotidien doit être équilibré de façon à comprendre :
  a) jeux à l'intérieur et à l'extérieur
  b) période de repos et d'activités
  c) activités individuelles ainsi que pour grands et petits groupes
  d) activités pour grands et petits muscles
  e) activités suggérées par l'enfant et par l'adulte.

- fournir des possibilités d'apprentissage à travers :
  a) une grande variété de jeux
  b) les tâches quotidiennes familières
  c) les possibilités d'interaction sociale avec les pairs et les adultes
  d) les occasions stimulantes sur les plans physique et intellectuel
  e) les périodes de transition

- s'assurer que le plan quotidien de travail est établi pour encourager des comportements positifs
- respecter la langue maternelle de l'enfant et l'utiliser autant que possible
- exposer les créations de l'enfant
- fournir des occasions quotidiennes pour des jeux spontanés
- encourager l'enfant à revendiquer ses droits de façon socialement acceptable
- enrichir chez l'enfant la compréhension et le respect des droits des autres
- élaborer et faciliter des méthodes pour orienter le comportement de l'enfant

L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

- prévoir suffisamment d'espace pour une variété de jeux et d'expérience d'apprentissage
- avoir un centre esthétiquement attrayant et arrangé de façon à répondre aux besoins des enfants et des adultes
- être équipé d'un nombre suffisant et varié de matériels qui encouragent et stimulent l'apprentissage
- être disposé de façon à ce que les enfants puissent avoir accès aux jouets, à l'équipement et au matériel qu'ils utilisent tous les jours
- être conçu et équipé pour accommoder les enfants handicapés
- comprendre des aires de jeu distincts pour des activités en petits ou grands groupes
- offrir des espaces de rangement individuels pour les effets personnels de chaque enfant et de chaque adulte
- fournir une aire de jeu intérieur ayant des surfaces dures et moelleuses appropriées à différentes activités
- disposer de meubles et d'accessoires fixes de grandeur appropriée pour les enfants de la garderie
- disposer d'un espace séparé pour le jeu et pour le repos des poupons et des tout-petits

- fournir une aire de jeu extérieure à proximité et comprenant une variété de surfaces tels sable, gazon, asphalte, buissons, arbres, terre meuble pouvant servir à planter, à creuser, etc.
- fournir des équipements appropriés au stade de développement des enfants
- prévoir suffisamment de jouets et d'équipements pour les jeux à l'extérieur
- fournir une variété de jouets et d'équipements, y compris des articles pour le jeu actif ou calme, du matériel de construction, des jouets stimulant les activités de motricité fine et globale, les sens et la créativité
- avoir une variété de livres, de jouets qui encouragent l'art dramatique, le développement cognitif, le langage et le multiculturalisme

3

LA TAILLE ET LA PROPORTION DES GROUPES

Les services de garde de qualité reconnaissent que les petits groupes contribuent à la qualité de l'interaction entre les enfants et les intervenantes et déterminent la fréquence de l'attention individuelle que reçoivent les enfants. Les petits groupes constitués d'enfants du même âge ou d'âges différents favorisent le développement de l'esprit d'indépendance, de la coopération et du respect mutuel.

LES GENS

- interagir fréquemment avec les enfants
- observer et prêter attention à la dynamique du groupe
- modifier le ratio adulte-enfant selon les âges et les besoins particuliers des enfants

LA PRATIQUE

- planifier des activités quotidiennes pour accommoder les petits groupes
- organiser à l'occasion des activités spéciales pour grand groupe dans lesquels le ratio adulte-enfant est respecté
- reconnaître le fait que la compatibilité des intervenantes est nécessaire pour créer l'attachement, surtout lorsqu'il s'agit de poupons et de tout-petits
- déterminer la taille du groupe et le ratio selon le tableau ci-après

PROPORTION ADULTE/ENFANT DANS LES GROUPES

TAILLE DU GROUPE													
Âge des enfants**	6	8	10	12	14	16	18	20	22	24	26	28	30
Poupons (naissance à 12 mois)	1:3*												
Tout-petits (12 à 24 mois)	1:3	1:4											
Enfants de deux ans		1:4	1:5	1:6									
Enfants de trois ans			1:5	1:6	1:7								
Enfants de quatre et cinq ans						1:8	1:9						
Enfants de cinq et six ans						1:8	1:9						
Enfants de six à neuf ans								1:10	1:11	1:12			
Enfants de dix à douze ans										1:12	1:13	1:14	1:15

** Dans l'établissement des proportions, l'adulte est responsable à temps plein pour le soin des enfants. Une autre personne adulte doit être désignée afin de préserver la proportion établie si des tâches administratives ou des services de soutien doivent être menés à bonne fin.*

*** Dans les groupes où les enfants sont d'âge différent, la proportion adultes/enfants doit être basée sur l'âge de la majorité des enfants du groupe. Si le groupe comprend des poupons, la proportion et la taille des groupes doivent être maintenues selon les normes établies pour ces derniers.*

Adapté par Guide to Accreditation, Washington, U.S. National Academy of Early Childhood Programs, une division du National Association for the Education of Young Children, 1985.

L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

- disposer d'un espace séparé et distinct pour chaque groupe d'enfants
- aménager l'espace pour les activités individuelles et en petits groupes

4

LES RELATIONS ENTRE LES ADULTES

Les services de garde de qualité entretiennent une relation ouverte, amicale et informative avec la famille de chacun des enfants en plus d'encourager leur participation. L'interaction entre toutes les personnes d'un milieu de garde reflète la confiance, la coopération et le respect mutuel. La famille et les intervenantes en milieu de garde deviennent des partenaires qui communiquent ouvertement dans le meilleur intérêt de toutes les personnes concernées.

LES GENS

- prendre des dispositions pour orienter les nouvelles familles

- demander tous les jours aux parents des nouvelles sur leurs enfants
- tenir les parents au courant des expériences quotidiennes de leur(s) enfant(s)
- discuter régulièrement avec les parents des progrès réalisés par leur(s) enfant(s)
- fournir aux parents de l'information sur les ressources disponibles dans la communauté
- communiquer avec d'autres agences qui s'occupent d'enfants particuliers
- partager la même philosophie que les parents et élaborer des objectifs communs
- créer un environnement de travail positif en encourageant le respect mutuel ainsi que la résolution franche et convenable des désaccords
- développer un esprit d'équipe

LA PRATIQUE

- encourager les parents qui le désirent à participer aux programmes dans les limites des besoins de chaque famille; respecter et bien accueillir leur participation : visites à domicile, bulletins réguliers et occasions pour des activités familiales
- suggérer ou fournir des idées aux parents pour qu'ils les partagent avec leurs enfants à la maison
- reconnaître et respecter les particularités culturelles et sociales des diverses familles
- faire preuve d'une grande confidentialité en ce qui concerne les enfants et les familles

L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

- offrir des ressources aux parents
- avoir un endroit où les parents peuvent rencontrer les intervenantes sans être dérangés
- posséder du mobilier pour adultes afin d'encourager la participation des parents

5

LA SANTÉ ET LA NUTRITION

Les services de garde de qualité appliquent des mesures d'hygiène appropriées et en font la promotion auprès des enfants, de leurs familles et des intervenantes en milieu de garde.

LES GENS

- partager de l'information avec les parents sur les bonnes habitudes sanitaires et les ressources disponibles en la matière dans la communauté

- donner l'exemple en appliquant de bonnes habitudes sanitaires
- diriger les activités de manière positive et calme
- répondre aux besoins physiques de chaque enfant selon sa capacité et encourager son autonomie dans ce domaine
- répondre aux besoins émotionnels de chaque enfant selon sa capacité et stimuler la compassion et l'expression de ces besoins
- communiquer régulièrement avec les parents concernant la santé et le bien-être de l'enfant
- établir une routine calme à l'heure des repas pour en faire une expérience plaisante pour chaque enfant.

LA PRATIQUE

- établir et appliquer des procédures sanitaires concernant
  a) le lavage régulier des mains
  b) l'hygiène personnelle
  c) la fréquentation des toilettes et le changement de couches
  d) l'exclusion des enfants devenant malades durant la journée
  e) la préparation et l'entreposage de la nourriture
  f) le lavage, l'entreposage et l'utilisation des effets personnels
  g) le nettoyage et l'entretien général
- exclure les enfants et les intervenantes souffrant de maladies transmissibles
- garder à jour les dossiers médicaux des enfants et des intervenantes
- fournir de l'information sur les allergies des enfants ou sur leur état de santé aux intervenantes
- obtenir une autorisation parentale écrite pour l'administration de médicaments
- offrir tous les jours aux enfants des possibilités de développement concernant les pratiques liées à la condition physique, à l'hygiène dentaire et mentale ainsi qu'à la nutrition
- répondre aux besoins alimentaires des enfants en servant des repas qui reflètent leur culture et qui sont conformes aux recommandations du Guide alimentaire canadien
- suppléer aux besoins alimentaires des enfants à risque
- offrir des repas et des goûters aux enfants réunis en petit groupe
- répondre aux besoins particuliers des poupons et des tout-petits concernant leurs horaires alimentaires
- accorder des pauses aux intervenantes pouvant leur permettre de s'isoler des enfants dans un endroit spécialement prévu pour les employés, sans pour autant porter préjudice à la proportion adulte/enfant

L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

- offrir une lumière naturelle et artificielle de même qu'une ventilation et une température ambiante adéquates
- pallier aux diverses réalités de la communauté comme le manque d'eau courante
- être conçu et meublé de façon à faciliter le nettoyage et la désinfection sur une base régulière
- être pourvu d'isolant acoustique
- mettre à la disposition de chaque enfant une aire de jeu intérieure minimale de 4 mètres carrés
- disposer d'une aire de jeu extérieure minimale de 13,8 mètres carrés par enfant
- avoir un nombre suffisant de tables et de chaises de grandeur appropriée pour les repas et les casse-croûte des enfants
- posséder un espace réservé au personnel
- avoir une aire de repos séparée et occuper les non-dormeurs
- être équipé d'un lavabo pour le nettoyage et la désinfection
- disposer d'espace pour le rangement et la préparation de la nourriture, pour le nettoyage et l'enlèvement des ordures
- être équipé d'une aire séparée pour le changement des couches et le lavage des mains
- disposer d'une aire séparée pour isoler un enfant qui devient malade et où il peut se reposer, manger, s'occuper de son hygiène personnelle et avoir de l'intimité jusqu'à l'arrivée de ses parents
- être conçu pour répondre aux besoins des enfants ayant des besoins spéciaux

6

LA SÉCURITÉ

Les services de garde de qualité assurent la sécurité de chaque enfant et favorisent des pratiques sécuritaires chez les enfants, leurs familles et les intervenantes.

LES GENS

- être conscient des situations dangereuses et les éviter
- savoir comment utiliser l'équipement de sécurité
- inspecter régulièrement la garderie, l'équipement et les jouets (à l'intérieur comme à l'extérieur) afin de s'assurer qu'ils sont tous en bon état et utilisables

- fournir un degré de supervision adapté aux besoins des enfants à l'intérieur comme à l'extérieur
- être formé en matière de premiers soins et de réanimation cardio-respiratoire pour poupons et enfants
- appliquer des pratiques sécuritaires relatives aux piétons, aux déplacements en auto et en autobus lors de sorties avec les enfants
- partager de l'information sur la sécurité avec les enfants et les parents
- fournir une sécurité émotive à l'enfant

LA PRATIQUE

- disposer de fournitures de premiers soins et d'urgence
- mettre en place et afficher des procédures d'urgence qui doivent être suivies par les intervenantes et les enfants
- garder à jour et dans un endroit facilement accessible une liste des numéros de téléphone des parents, des tuteurs, des tutrices, des personnes substituts et des services d'urgence
- enregistrer et mettre régulièrement à jour de l'information spécifique sur chaque enfant: nom et numéro de téléphone du médecin, numéro d'assurance-maladie de l'enfant, information sur ses allergies, etc.
- documenter chaque maladie, blessure ou accident ainsi que tout traitement pertinent et en informer les parents
- mettre en place des procédures pour rapporter aux autorités compétentes toute présomption d'abus ou de négligence vis-à-vis d'un enfant et assurer un soutien à la famille

L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

- être propre et sans danger
- être équipé de dispositifs de sécurité en bon état
- posséder du matériel de premiers soins accessible à l'intérieur, à l'extérieur lors d'excursions et en quantité suffisante pour le nombre d'adultes et d'enfants habituellement présents
- prévoir un espace de rangement inaccessible aux enfants pour les outils, les produits de nettoyage, les médicaments, etc.
- fixer des limites intérieures et extérieures pour assurer la sécurité
- être conçu pour accommoder les enfants ayant des besoins spéciaux : rampes et édifices accessibles aux handicapés
- posséder des jouets, de l'équipement et des matériels de jeu sécuritaires pour le niveau de développement et les besoins des enfants présents

7

LES PARTENARIATS

Les services de garde de qualité veillent aux meilleurs intérêts des enfants et des familles dans le cadre d'un partenariat composé de parents, d'intervenantes professionnelles et formées, de tous les paliers gouvernementaux, des établissements de formation ainsi que des organisations provinciales, territoriales et nationales ayant des responsabilités connexes.

LA PRATIQUE

- reconnaître que le parent est le principal fournisseur de soins et que l'intervenante formée soutient et aide l'enfant ainsi que la famille
- se servir des conseils de parents, de comités consultatifs, de coopératives, etc. afin d'appliquer une philosophie conforme aux besoins des familles desservies
- faire en sorte que les parents et le conseil d'administration aient accès, de façon continue, au perfectionnement professionnel et à la formation afin d'assurer l'administration efficace de la garderie
- développer une philosophie relative aux programmes et afficher des politiques concernant la gestion du comportement, les mesures de sécurité et d'urgence et les procédures pour rapporter toute présomption d'abus
- partager les ressources entre les parents et les intervenantes dans un environnement positif et complémentaire
- respecter toutes les lois provinciales ou territoriales et s'engager à dépasser si possible les normes qui y sont présentées
- réviser et évaluer les programmes régulièrement et annuellement, sur base interne et externe, afin d'assurer des services de qualité
- établir et maintenir des contacts et des réseaux positifs avec les ressources communautaires tels les écoles, les institutions religieuses, les bureaux de bandes autochtones, les conseils et les agences communautaires ainsi que les associations professionnelles.
- disposer d'un bureau administratif pour la directrice où l'on garde les dossiers confidentiels des enfants et du personnel

ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION

- être accrédité par le ministère chargé de l'éducation post-secondaire dans chaque province ou territoire

- employer des personnes ayant complété une formation professionnelle de niveau supérieur reconnue en éducation de la petite enfance et en éducation aux adultes et qui possèdent une expérience directe dans le domaine
- élaborer et appliquer un programme basé sur les principes du présent énoncé
- placer les étudiantes stagiaires dans des garderies dotées d'une installation adéquate, de personnel formé et de philosophies compatibles
- faire en sorte que toutes les superviseures responsables de stagiaires reçoivent soutien et directives

ASSOCIATIONS PROVINCIALES ET TERRITORIALES

- jouer un rôle proactif afin de s'assurer que tous les partenaires comprennent, approuvent et appliquent les principes du présent énoncé de principe sur la qualité
- disposer de programmes de soutien qui fournissent des occasions pour le partage d'information, les contacts par le biais de réseaux et le perfectionnement professionnel

LE GOUVERNEMENT

- encourager différents types de services de garde souples pour répondre aux besoins divers des familles
- reconnaître que la recherche en cours et les questions de politique sociale doivent servir de base à l'élaboration de normes relatives à la délivrance de permis
- employer des personnes au sein de l'organisme de délivrance de permis qui ont effectué des études supérieures liées au domaine et possédant de l'expérience pertinente
- fournir de l'information pour permettre aux parents de faire des choix judicieux en matière de service de garde de qualité
- faire en sorte que des services de garde de qualité soient accessibles et à prix raisonnable
- coordonner les activités des divers ministères et paliers de gouvernements municipaux, régionaux, provinciaux, territoriaux et nationaux afin d'assurer la qualité de l'éducation et des services de garde à la petite enfance

LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES SERVICES DE GARDE À L'ENFANCE – *mettre en place un processus de révision régulière de l'Énoncé de principe national sur la qualité dans les services de garde afin qu'il soit toujours pertinent. Le processus de révision assurera la mise à jour de l'Énoncé de principe sur la qualité à la lumière des nouvelles recherches et connaissances sur le développement de l'enfant.*

Bibliographie/Suggestions de lectures

Bailey, Gordon D. "*Children's Programmes: The New Neighbourhood (Appendix A: Day Care and Sleep).*" Unpublished Paper, 1989

Canadian Child Day Care Federation, Training Committee. "*Issues in Post-Secondary Education for Quality Early Childhood Care and Education: A Discussion Paper.*" Children: The Heart of the Matter. National Child Care Conference, Charlottetown, P.E.I., June 5-8, 1991.

Day Care: Competency Based Assessment: Policies and Procedures. Winnipeg, Manitoba: Manitoba Community Services, 1986.

"Early-Childhood Teacher-Education: Traditions and Trends: An Executive Summary of Colloquium Proceedings." Editorial. **Young Children**, v 44 n1 (Nov. 1988), pp.53-57.

Esbensen, S. **The Early Childhood Playground: An Outdoor Classroom.** Ypsilanti, Michigan: High/Scope Press, 1986.

Factors Related to Quality in Child Care: A Review of the Literature. Toronto, Ontario: Ontario Ministry of Community and Social Services, 1990

Factors Related to Quality in Child Care: Annotated Bibliography. Toronto, Ontario: Ontario Ministry of Community and Social Services, 1990

Fenicel, E.S. and Linda Eggbeer. **Preparing Practitioners to Work with Infants, Toddlers and Their Families: Issues and Recommendations for the Professions.** Washington, D.C.: Center for Clinical Infant Programs, 1990.

Manitoba Child Care Task Force: Report. Winnipeg, Manitoba: The Task Force, 1989.

La Politique de l'Office des services de garde à l'enfance au regard de la gestion des ressources humaines dans les services de garde: résumé. Rédigé par Yves Grand Maison. (Longueuil): Direction de la recherche et des communications de l'Office, 1987.

Promoting Nutritional Health During the Preschool Years. Ottawa: National Institute of Nutrition; Network of the Federal-Provincial-Territorial Group on Nutrition, 1989.

Savage, Brenda. "*Presentation to B.C. Task Force on Child Care on Behalf of the Pacific Child Care Society.*" Unpublished Paper, 1991.

Spaces for Children: The Built Environment and Child Development. Edited by Carol Simon Weinstein and Thomas G. David. New York: Plenum Press, 1987.

Whitebook, Marcy, et al. "Research Report: Who Cares? Child Care Teachers and the Quality of Care in America." **Young Children** v 45 n1 (Nov. 1989), pp.41-45.

Yeates, McKenna, Warberg, Chandler. **Administering Early Childhood Settings: A Canadian Perspective.** Columbus, Ohio: Merrill Pub. Co., 1990.

ÉNONCÉ DE PRINCIPE NATIONAL SUR LA QUALITÉ DANS LES SERVICES DE GARDE

EN MILIEU FAMILIAL

La garde en milieu familial concerne les soins de garde offerts au domicile de l'intervenante. Il ne s'agit pas d'un domicile transformé en garderie mais plutôt le fait de partager son domicile avec des enfants dont on a la garde. La garde en milieu familial est un mode de garde souple. Elle se fait dans les quartiers et peut être conçue pour répondre aux nombreux besoins de diverses familles aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Ce mode de garde peut servir à un enfant ou à un petit groupe d'enfants de différents âges de la naissance à l'adolescence. Les intervenantes concluent des arrangements de garde directement avec les parents ou travaillent sous la direction d'une agence reconnue.

Au pays, la plupart des enfants se font garder en milieu familial, même si ce mode de garde demeure le moins apparent des choix possibles. Une variété de modèles existent y compris les services de garde réglementés et non réglementés, reconnues et non reconnues:

1) agences de garde en milieu familial reconnues
2) intervenantes reconnues
3) inscription des intervenantes en milieu familial
4) intervenantes réglementées en milieu familial et soutenues par des ressources
5) intervenantes en milieu familial non reconnues et soutenues par des ressources
6) intervenantes en milieu familial non reconnues

Les indicateurs de la garde en milieu familial de qualité tel qu'énumérés dans la présente section reflètent les points ou aspects qui peuvent être mesurés. Toutefois, on ne peut déterminer en quoi consiste la garde en milieu familial de qualité en se basant uniquement sur cet aide-mémoire. Ce modèle de garde pouvant être offert dans un environnement familial, les milieux sont infiniment différents et souvent uniques, d'où la nécessité de faire preuve de flexibilité dans notre évaluation de la qualité. On doit tenir compte des différences socio-économiques, culturelles et géographiques des milieux et les services de garde de qualité peuvent être ceux qui réflètent les meilleures normes d'un quartier. Au bout du compte, les services de garde de qualité sont une combinaison de bonnes relations personnelles entre l'intervenante, les enfants et leurs parents, le respect des normes et la volonté d'apprendre et de s'améliorer.

Le fait qu'une garderie en milieu familial soit reconnue n'est pas un gage de qualité; mais elle témoigne de l'application et du respect de normes. En plus de la délivrance de permis, il importe de souligner la nécessité d'offrir du soutien aux intervenantes. Ce rôle de fourniture de services est vital si l'on tient compte de l'isolement dont souffrent les intervenantes et de l'évolution de la famille. La délivrance de permis et la fourniture de services procurent aussi un degré de visibilité et de professionnalisme au service. En bout de ligne, c'est la volonté et la

capacité de l'intervenante, des parents, des agences, des associations et du gouvernement à respecter les normes fixées qui déterminent la bonne qualité des services de garde en milieu familial offerts aux enfants du Canada.

1. Le rôle des parents en matière de services de garde 18

2. L'aptitude et la formation des intervenantes en services de garde à la petite enfance 19

3. Interaction entre le foyer et le service de garde en milieu familial 19

4. Le développement de l'enfant et le milieu d'apprentissage 20

5. Interactions et relations 21

6. La santé et la nutrition 22

7. La sécurité 24

8. Taille des groupes et proportions adultes-enfants 25

9. La gestion du service de garde en milieu familial 26

10. Les partenariats 26

1

LE RÔLE DES PARENTS EN MATIÈRE DE SERVICES DE GARDE

Les parents, principaux responsables des enfants, jouent un rôle clé dans tout arrangement de services de garde pour leurs enfants, d'où la nécessité d'une collaboration entre parents et intervenantes pour que l'expérience de l'enfant en garderie soit positive. Les parents utilisant les services de garde en milieu familial peuvent :

- s'efforcer d'établir une communication franche et honnête et démontrer de l'intérêt dans les soins fournis à leur enfant
- donner des informations complètes et à jour sur l'enfant
- s'assurer que leur enfant arrive au domicile de l'intervenante bien reposé, bien nourri, en santé et propre
- veiller à fournir à l'intervenante des couches, des vêtements, des jouets et autres articles en nombre suffisant

- respecter le domicile de l'intervenante, sa famille, sa propriété, son intimité, sa culture et sa religion
- respecter les autres enfants gardés avec le sien
- s'assurer de maintenir la confidentialité concernant le domicile où l'on offre les services de garde en milieu familial

2

L'APTITUDE ET LA FORMATION DES INTERVENANTES EN SERVICES DE GARDE À LA PETITE ENFANCE

Une intervenante en milieu familial est une adulte qui peut être tendre, affectueuse et sensible envers chacun des enfants à sa charge. Elle est également sensible à leurs origines ethniques, culturelles et religieuses.

En ce qui concerne les compétences acquises grâce au travail avec les jeunes enfants, il est important que l'intervenante comprenne les besoins des enfants en matière de développement. Cette information peut être acquise par le biais de cours formels liés aux enfants de même que par une variété d'expériences de vie.

Une intervenante consciencieuse profite des occasions de formation offertes. Elle peut avoir accès à une variété de sources pour s'améliorer que ce soit la lecture, les cours par correspondance, les cours spécialisés, les conférences, les ateliers, les vidéos de formation ou encore et si disponible, grâce au soutien individuel accordé par une agence. Il est nécessaire que les méthodes de formation soient souples et offrent une variété de possibilités et de programmes à une population de diverses catégories sociales et culturelles.

3

INTERACTION ENTRE LE FOYER ET SERVICE DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL

L'intervenante entretient des relations franches, cordiales et instructives avec la famille de chaque enfant et encourage leur participation. L'intervenante et les parents deviennent des partenaires dans l'éducation des enfants et communiquent librement afin de s'assurer que tout arrangement de services de garde favorise l'enfant.

LE DOMICILE

- dispose d'un endroit pour les réunions et les rencontres occasionnelles avec les parents afin de discuter des soins quotidiens apportés à leur enfant

L'INTERVENANTE EN MILIEU FAMILIAL

- établit un partenariat avec les parents et collaborer avec eux pour déterminer des objectifs à atteindre pour l'enfant
- s'informe quotidiennement de l'enfant auprès des parents
- communique tous les jours avec les parents au sujet de l'expérience quotidienne de l'enfant
- arrange des rendez-vous avec les parents pour discuter avec eux, seul à seul, de l'évolution de l'enfant ou de tout problème le concernant
- recherche de l'information au sein de la collectivité et la partage avec les parents
- coopère avec d'autres organismes, agences ou professionnelles qui s'occupent de l'enfant dont elle prend soin
- reconnaît et respecte l'origine culturelle et sociale de chaque enfant et de sa famille
- observe une stricte confidentialité concernant les enfants et les familles

4

LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT ET LE MILIEU D'APPRENTISSAGE

L'intervenante répond aux besoins de développement de l'enfant en lui offrant continuellement des possibilités de nurturance et d'apprentissage. Les soins doivent refléter les objectifs philosophiques que partagent les parents et l'intervenante. Les pratiques utilisées sont basées sur les discussions avec les parents, sur des principes efficaces de développement de l'enfant et les résultats de recherche courante.

Les routines suivies en milieu de garde familial doivent se rapporter aux besoins physiques, sociaux, intellectuels et émotionnels de l'enfant et répondre à ses instincts créateurs afin de faciliter son apprentissage. Ceci comprend les connaissances pratiques qu'acquiert l'enfant par l'exemple.

LE DOMICILE

- est aménagé ou peut-être adapté de façon à faciliter l'accès des enfants aux jouets, à l'équipement et aux matériels
- est équipé de jeux, de livres et d'articles de bricolage en nombre suffisant pour l'intérieur et l'extérieur afin d'encourager et de stimuler l'apprentissage des enfants, notamment des articles pour le jeu actif ou calme, des jouets stimulants les activités de motricité fine ou globale, des jeux de nature créatrice, cognitive, sociale ou imaginative
- comprend un espace de rangement pour les effets personnels de chaque enfant
- dispose de meubles conçus pour les enfants

L'INTERVENANTE EN MILIEU FAMILIAL

- offre une routine souple mais prévisible qui favorise chez l'enfant le développement de l'estime de soi. L'atmosphère optimale est celle où l'enfant se sent en sécurité, stimulé et valorisé. On peut y arriver :
  a) en encourageant les enfants à reconnaître et à bien exprimer leurs sentiments
  b) par la reconnaissance et l'acceptation de l'expression créatrice de chaque enfant
  c) en donnant de bons exemples qui encouragent le respect et la considération pour les autres
  d) grâce au respect des différentes langues et cultures en incorporant différentes pratiques culturelles dans les routines et activités quotidiennes
  e) en offrant une variété d'activités appropriées ou en créant des possibilites de jeu lesquels incluant : jeux intérieurs et extérieurs, actifs et calmes, individuels ou en groupe, de motricité fine et globale, structurés ou spontanés et jeux imaginatifs
  f) en faisant preuve d'imagination dans l'utilisation d'articles de la maison pour inventer des situations de jeux et d'apprentissage stimulants

- encourage la participation des enfants dans les activités de la collectivité selon leur niveau de développement : écoles, bibliothèques, musées et autres centres d'intérêt
- utilise la télévision de façon convenable
- partage des renseignements avec les parents en ce qui a trait aux ressources communautaires dignes d'intérêt
- acquiert des compétences additionnelles grâce aux possibilités en matière de formation pour en faire bénéficier les enfants à sa charge et pour son développement personnel
- profite des travaux domestiques pour promouvoir l'apprentissage

5

INTERACTION ET RELATIONS

L'interaction entre les personnes qui interviennent dans la garde à domicile doit être empreinte de respect mutuel, de confiance et de coopération.

LE DOMICILE

- dispose d'endroits confortables où les enfants peuvent interagir ou profiter de moments de solitude
- possède un espace de rangement pour les effets personnels de chaque enfant

- définit clairement les endroits exclusivement réservés à la famille de l'intervenante

L'INTERVENANTE EN MILIEU FAMILIAL

- ne permet ni n'administre aucune forme de punition physique, verbale ou de mauvais traitements affectifs et ne refuse à l'enfant aucune nécessité physique
- applique une approche positive qui valorise l'enfant ainsi qu'une politique claire et consistante concernant les mauvais comportements
- encourage les enfants à reconnaître et à exprimer leurs sentiments et à affirmer tout droit socialement acceptable pour leur âge
- est consciente de l'importance que les enfants attachent aux personnes, aux événements, aux émotions et à la culture de leurs propres foyers et familles
- s'efforce d'améliorer les comportements et d'appliquer les lignes de conduite de façon uniforme
- explique aux enfants les limites et les attentes dans des termes faciles à comprendre
- encourage les enfants à respecter les droits des autres
- incite les enfants à offrir de l'aide et à en recevoir
- donne, de par son comportement, des exemples socialement acceptables
- agit de concert avec les parents pour fixer des attentes et des objectifs réalistes pour le développement social des enfants
- utilise les ressources appropriées de la collectivité, à savoir les groupes de jeux, les halte-garderies, les ludothèques et les bibliothèques

6

LA SANTÉ ET LA NUTRITION

L'intervenante en milieu familial applique de bonnes habitudes d'hygiène et en fait la promotion auprès des enfants dont elle a la garde et de leurs familles. Elle peut y arriver en se familiarisant avec des lignes directrices sur la santé et la nutrition et en suivant une routine appropriée au domicile :

LE DOMICILE

- est propre, bien éclairé, ventilé et maintenu à une température confortable
- offre un espace intérieur suffisant pour le nombre, les âges et le niveau de développement des enfants concernés

- possède un espace de jeu extérieur et de l'équipement adéquats pour le nombre, les âges et le niveau de développement des enfants
- possède une sélection d'équipement capable de répondre aux besoins de développement des enfants, et qui soit facile à nettoyer et à désinfecter

L'INTERVENANTE EN MILIEU FAMILIAL

- jouit d'une bonne santé tout comme les autres membres de la maisonnée
- connaît les causes probables de stress tels l'isolement, la fatigue et met au point des stratégies pour les diminuer
- établit et applique les mesures d'hygiène recommandées notamment en ce qui touche
  a) le nettoyage et l'entretien général
  b) la fréquentation des toilettes et le changement de couches
  c) l'hygiène personnelle
  d) la préparation de la nourriture et le lavage de la vaisselle
  e) le rangement et le lavage des effets de la maisonnée
  f) les jouets et les équipements
  g) les animaux
  h) les soins fournis aux enfants malades
  i) l'eau de puits, s'il y a lieu
- respecte de bonnes habitudes d'hygiène et, en collaboration avec les parents, établit des routines quotidiennes qui stimulent une bonne santé physique, mentale, dentaire et alimentaire chez les enfants
- conserve les informations pertinentes au dossier sanitaire des enfants
- veille à ce que les enfants aient des repas bien équilibrés, appropriés à l'âge, au développement et à leur culture des enfants
- établit une routine souple pour les heures de repas des enfants et leur tient compagnie à ce moment
- fait en sorte que enfants aient tous les jours des périodes de sommeil ou de repos appropriées à leur développement
- n'accepte pas les enfants souffrant d'une maladie contagieuse pendant la période infectieuse de la maladie
- obtient une permission écrite des parents ou du médecin avant d'administrer tout médicament
- fait en sorte que l'on suive des règles d'hygiène adéquates concernant les animaux de compagnie et que les chiens et les chats soient vaccinés contre la rage
- consulte les parents ou les professionnels de la santé au besoin concernant les questions liées à la santé

7

LA SÉCURITÉ

L'intervenante en milieu familial s'assure de la sécurité de la maison, favorise des pratiques sécuritaires chez les enfants, et agit de façon à les protéger.

LE DOMICILE

- peut être facilement évacué en cas d'urgence
- est propre, en bon état et sans danger
- est équipé de matériel de sécurité, y compris des détecteurs de fumée, des extincteurs, des barrières, des protège-prises de courant
- dispose de matériels adéquats pour les premiers soins
- est équipé d'espace de rangement inaccessible aux enfants pour les outils, les armes à feu, les produits combustibles et dangereux, les drogues, les médicaments ainsi que d'autres articles dangereux
- comprend ou donne accès à des espaces de jeux extérieurs bien entretenus

L'INTERVENANTE EN MILIEU FAMILIAL

- assure un environnement sécuritaire à l'intérieur comme à l'extérieur de la maison
- sait utiliser l'équipement de sécurité
- met en place des procédures en cas d'urgence et les teste régulièrement avec les enfants afin qu'ils les comprennent et les appliquent
- dispose, à portée de main, des numéros de téléphone de divers services d'urgence, à savoir la police, les services d'incendie, les hôpitaux et le centre anti-poison
- conserve à jour, et dans un endroit accessible, les dossiers et les renseignements sur les enfants pour les soins d'urgence : numéro de téléphone des parents, nom et numéro de téléphone du médecin, numéro d'assurance-maladie de l'enfant, renseignements sur les allergies de l'enfant ainsi que les nom et numéro de téléphone de la personne à contacter en cas d'urgence
- exige une autorisation dûment signée concernant les urgences médicales
- reçoit des parents l'autorisation et des instructions sur les procédures spéciales, les restrictions ou les permissions, un traitement médical, les allergies, les régimes alimentaires spéciaux, le repos, les jeux à l'extérieur, les sorties
- obtient des informations d'organismes communautaires sur la sécurité et les partagent avec les parents

- documente une maladie, une blessure ou un accident ainsi que le traitement et en avise les parents
- est titulaire d'un certificat à jour sur le secourisme, y compris la RCR pour bébés
- sait repérer les enfants maltraités ou négligés et connaît la procédure à suivre pour signaler de tels cas
- définit clairement les zones interdites aux jeux à l'extérieur et à l'intérieur
- fournit aux enfants, à l'intérieur comme à l'extérieur, une supervision correspondant à leur niveau de développement
- applique des pratiques sécuritaires relatives aux piétons, aux déplacements en auto ou en autobus lors de sorties avec les enfants
- fait en sorte que les animaux demeurent dans des endroits sécuritaires et que les enfants qui jouent avec les animaux ou s'occupent d'eux soient bien supervisés
- dispose d'une bonne police d'assurance-responsabilité pour sa maison et son véhicule

8

TAILLE DES GROUPES ET PROPORTION ADULTES-ENFANTS

La taille du groupe contribue à la qualité de l'interaction entre les enfants et les intervenantes. Les petites proportions adultes-enfants permettent une attention individuelle accrue et dans les groupes de la taille d'une famille, les enfants apprennent à partager, à coopérer et à développer le sens de l'indépendance et de la compassion.

LE DOMICILE

- dispose d'un espace de jeu adéquat, et d'endroits spécialement concus pour les repas, le repos et l'hygiène personnelle, etc.

L'INTERVENANTE EN MILIEU FAMILIAL

- fait en sorte que le nombre et les âges des enfants permettent d'évacuer en cas d'urgence
- aménage des espaces pouvant servir pour les jeux individuels ou les activités en groupe
- fournit l'espace suffisant pour que tous les enfants participent ensemble à des activités de groupe
- s'assure que la capacité de la maison soit conforme aux normes de la province ou du territoire tout en permettant aux enfants de bénéficier des meilleurs soins correspondant à leurs besoins
- veille à ce que toutes les activités intérieures et extérieures ainsi que les sorties soient bien supervisées

9

LA GESTION DE SERVICE DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL

La gestion efficace du domicile servant à la garde en milieu familial requiert un équilibre entre les tâches domestiques et celles reliées aux soins des enfants. On parle de services de garde de qualité en milieu familial lorsque l'on répond aux besoins de l'enfant.

L'INTERVENANTE EN MILIEU FAMILIAL

- tient à fournir des services de garde de qualité aux enfants et à leurs familles et indique clairement aux parents les limites et les attentes reliées à ce service
- recherche et profite des possibilités de perfectionnement professionnel pour enrichir et améliorer ses connaissances sur la manière de s'occuper des enfants et de traiter avec les parents
- conserve les dossiers confidentiels nécessaires sur les enfants dont elle a la charge
- détient une police d'assurance-responsabilité pour son domicile et son véhicule
- conserve des dossiers complets et précis sur ses activités professionnelles, y compris la fourniture de reçus

10

LES PARTENARIATS

En plus de l'importance d'une relation étroite entre les parents et les intervenantes en services de garde en milieu familial, il faut aussi considérer que d'autres groupes ont un rôle important à jouer. Les agences, les services de soutien, les associations locales, provinciales et territoriales et les gouvernements doivent travailler ensemble pour s'acquitter de leurs responsabilités spécifiques concernant les soins fournis aux enfants.

Responsabilités des gouvernments

Les responsabilités du gouvernement en matière de garde en milieu familial et en garderie sont sensiblement les mêmes. Ces responsabilités sont en général les suivantes :

- encourager une gamme variée de modèles de garde pour répondre aux divers besoins des familles
- reconnaître que la recherche et les questions de politique sociale servent de base aux normes

- employer des personnes qui jouissent d'une formation professionnelle reconnue reliée à la garde en milieu familial
- s'assure que des modèles de formation souples soient disponibles et qu'on offre des stimulants pour la formation professionnelle
- mettre à la disposition des parents de l'information susceptible de les aider à faire des choix judicieux en matière de garde en milieu familial
- mettre à la disposition des intervenantes en milieu familial des fonds pour les ressources et les services de soutien
- s'assurer qu'il y ait des services de garde de qualité accessibles et à prix raisonnable
- s'assurer que les personnes dans le besoin disposent de subventions suffisantes

Le gouvernement contribue à la fourniture de services de garde de qualité en délivrant directement des permis aux intervenantes, en délivrant des permis aux agences ou en concluant avec celles-ci des contrats ou encore en soutenant diverses ressources accessibles aux intervenantes.

Le rôle des agences

Les agences sont autorisées à superviser les services de garde en milieu familial grâce au permis qu'elles détiennent ou en vertu d'un contrat. Leur mandat comprend certaines ou la totalité des fonctions suivantes :

- sélectionner et approuver les services de garde en milieu familial
- fournir du soutien professionnel et de l'information aux intervenantes et aux parents dans tous les domaines majeurs signalés
- s'assurer que les exigences légales (à l'échelle provinciale, territoriale, locale ou des bandes) qui régissent tous les domaines majeurs soient respectées
- marier les familles aux intervenantes
- évaluer la qualité des services de garde offerts
- fournir des articles et de l'équipement supplémentaires aux intervenantes
- encourager une communication continue entre l'intervenante et les parents et agir comme intermédiaire au besoin
- aider à référer les enfants ou les familles aux services appropriés de la collectivité si nécessaire
- fournir des services de garde aux familles admissibles aux subventions gouvernementales
- jouer un rôle de premier plan dans la planification ou la fourniture de possibilités de formation et d'autres ressources dans la collectivité
- tenir un dossier sur la comptabilité et les cas particuliers et en rendre compte sur demande

Rôle de l'autorité de délivrance de permis si les intervenantes en milieu familial sont directement reconnues

- délivre un permis d'exploitation conforme à la réglementation provinciale, territoriale, locale ou de la bande (dans tous les domaines majeurs)
- supervise en permanence les domiciles reconnus pour s'assurer que la qualité des services répond aux normes légales
- fournit ressources et soutien aux intervenantes en milieu de garde familial
- joue un rôle prépondérant pour encourager la mise en place de possibilités de formation et de ressources au sein de la collectivité

Le rôle des services de soutien

Il y a un besoin croissant en matière de services de soutien pour la garde en milieu familial. Les ressources communautaires peuvent contribuer de façon importante à la qualité des services offerts en milieu familial. Ces soutiens offrent des possibilités de formation de réseaux et de soutien psychologique dans leur fonctionnement quotidien, favorise le perfectionnement professionnel et le développement personnel des intervenantes, des possibilités de jeux pour les enfants ainsi que du soutien et de l'information pour les parents. Voici diverses formes de soutien valables. Certains sont offerts sous les auspices d'une agence de garde en milieu familial en collaboration avec une garderie, un organisme communautaire ou une association tandis que d'autres sont des services "autonomes" mis sur pied pour répondre aux besoins de la collectivité :

- associations pour les intervenantes
- groupes de jeux
- centre de ressources ou unités mobiles de ressources
- ludothèques
- soutien téléphonique
- registres des intervenantes
- bulletins
- séances de formation et de développement professionnel
- groupes de parents

LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES SERVICES DE GARDE À L'ENFANCE – *mettre en place un processus de révision régulière de l'Énoncé de principe national sur la qualité dans les services de garde afin qu'il soit toujours pertinent. Le processus de révision assurera la mise à jour de l'Énoncé de principe sur la qualité à la lumière des nouvelles recherches et connaissances sur le développement de l'enfant.*

Bibliographie

Corsini, David A., Steven Wisensale, and Grace-Ann Caruso. "Family Day Care: System Issues and Regulatory Models." **Young Children** v 43 n6 (Sept. 1988), pp.17-23.

Deller, J. **Summary Report of Family Day Care Internationally: A Literature Review**. Ontario: Ministry of Community and Social Services, 1988.

Énoncé de principe national sur la qualité dans les services de garde, deuxième ébauche. Ottawa : Fédération canadienne des services de garde à l'enfance, novembre 1990.

Private-Home Day Care Manual. Ontario: Ministry of Community and Social Services, 1983. Loose-leaf Update 1989.

ORIENTATIONS FUTURES

L'engagement, l'émotion et la passion reliées à de nombreuses questions sur la qualité étaient apparents tout au long de l'élaboration du présent énoncé. Bien que l'énoncé soit de nature globale, de nombreux sujets ont été communiqués avec vigueur et après mûre réflexion par des individus et des groupes, n'ont pas été spécifiquement abordés. Nous en notons quelques-uns ci-dessous. La FCSGE demeure apolitique mais déterminée à fournir une plate-forme pour de plus amples discussions.

- Que recouvre l'expression "les services de garde", quelle est son envergure, quels sont ses paramètres?
- Comment les "pièces" du système de fourniture de services de garde se fondent-elles l'une dans l'autre, y compris les garderies, la garde en milieu familial, les services reconnus, les services réglémentés ou non réglémentés, les services pour les poupons et les enfants d'âge scolaire?
- Comment les "partenaires" de la garde à l'enfance sont-ils interreliés - parents, intervenantes, gouvernements, ressources communautaires, organisation et public?
- Doit-on avoir pour objectif des "lignes directrices nationales"?
- Quelles sont les possibilités d'accréditation, de certification?
- Comment le terme "auspices" est-il incorporé à la discussion sur la qualité?
- Comment devrait-on appeler le milieu? L'expression "éducation et services de garde à la petite enfance" est-elle adéquate pour tous les aspects des soins à l'enfance?

Le présent énoncé se veut le fondement pour du soutien et de l'action sur plusieurs fronts. Les occasions de consultation ne manqueront pas afin d'adapter et de façonner son orientation. Nous vous encourageons à participer au processus en communiquant avec la répresentante de la FCSGE de votre province ou territoire, ou encore avec le bureau d'Ottawa. Faites partie d'un groupe d'orientation, d'un comité ou contribuez à d'autres activités de consultation. Servez-vous de l'énoncé pour améliorer la qualité des services de garde où que vous soyiez!

La Fédération canadienne des services de garde à l'enfance est déterminée à demeurer fidèle au respect des opinions divergentes tout en reconnaissant la nécessité de promouvoir la collaboration et la coopération pour répondre aux questions et aux défis du milieu de la garde à l'enfance.